

LA COMMISSION EUROPÉENNE VEUT PILOTER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR PLUS DE LIBÉRALISME

Depuis de nombreuses années des expérimentations se font jour sur les réseaux intelligents tendant à l'autonomie sur l'ensemble de la chaîne production, consommation, équilibre production - consommation et gestion des réseaux. Ce phénomène "Smart Grid" est expérimenté dans des milieux ruraux où les élus locaux se verraient bien prendre leur indépendance électrique autour de quelques sites de productions renouvelables en s'affranchissant de la solidarité nationale ou dans des zones urbaines où l'appât du gain de la rente financière semble être la motivation fondamentale. Mais il y a fort à parier qu'en cas de manque de production sur leur zones ils en appelleront alors à leurs voisins et

solliciteront les réseaux pour leur fournir l'électricité manquante !

Si la numérisation des activités de réseaux peut être un plus pour l'utilisateur, celle-ci doit être encadrée et fondue dans un modèle national afin de **garantir la péréquation tarifaire et l'égalité de traitement**. Les ressources que peuvent potentiellement dégager les évolutions technologiques doivent se retrouver dans de **nouveaux services offerts aux usagers : accompagnement aux économies d'énergies, aux ménages en situation de précarité, accueil du public, baisses des tarifs aux usagers, etc...**

Ces propositions de la FNME CGT sont à l'opposé du contenu du nouveau paquet énergie de la Commission Européenne.

Par la mise en place de "communautés énergétiques locales," la Commission Européenne compte segmenter les réseaux. Ici aussi, comme dans la production d'électricité, le choix politique est de multiplier les acteurs locaux pour limiter la maîtrise publique des États Membres. Diviser pour mieux régner.

Toujours pour affaiblir les prérogatives des États Membres, la Commission Européenne donnerait beaucoup plus de pouvoirs à l'échelon des grandes régions européennes, via la création de centres opérationnels régionaux (ROC), la centralisation de la prise de décision de gestion à l'échelle supra nationale (sans dédouaner les GRT nationaux de leurs responsabilités de l'équilibre

production / consommation...), l'obligation de disposer de 15% de capacités d'Interconnexion en 2030 et le transfert de pouvoir à l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER). Celle-ci devenant ainsi un régulateur européen en lieu et place des régulateurs nationaux.

Entre division des réseaux et transfert des pouvoirs de régulation et de gestion vers l'échelon européen, la Commission Européenne compte maîtriser l'intégralité des réseaux en retirant ses prérogatives à chaque État Membre. Tout ceci pour pouvoir décider au plus loin des usagers et pour que ceux-ci ne puissent pas peser sur les choix ultra-libéraux de la Commission au profit de quelques possédants.



Ce choix ne serait pas sans conséquences.

Tout d'abord, la Commission Européenne souhaite une dissociation entre gestion des infrastructures et exploitation du système électrique, et confier à terme la mission d'exploitation à un ou plusieurs opérateurs européens en lieu et place des GRT. **Pour RTE en France, c'est potentiellement l'éclatement de l'entreprise et la suppression de plusieurs milliers d'emplois statutaires vers des entreprises prestataires ou filiales hors statut des Industries Électriques et Gazières.**

Ensuite, c'est la perte pour l'État français de la maîtrise de ses réseaux électriques que ce soit sur les questions d'exploitation, de maintenance ou d'investissement.

Côté réseaux de distribution, la multiplication des "communautés énergétiques locales" pourrait entraîner le démantèlement de la distribution d'électricité en France. Nous reviendrions au final dans la situation d'avant 1946...

Ce choix serait lourd de conséquences... Rappelons-nous l'incapacité d'électricité de Bordeaux après la tempête de 1999 de rétablir les lignes et d'être au final obligé de demander à EDF de reprendre la concession. Sauf que demain, il n'y aurait plus d'opérateur national pour venir en soutien...

Pour la FNME CGT, les États Membres doivent rester maîtres des réseaux, ceux-ci doivent rester au service de la Nation. Il n'est pas acceptable que le futur des réseaux soit un retour dans le passé, source de dégradation du Service Public de l'Énergie.

La FNME CGT n'acceptera pas que des milliers d'emplois soient supprimés ou externalisés au motif de la vision libérale de la gestion des réseaux. La maîtrise publique, couplée au savoir-faire des travailleurs dans les réseaux d'électricité, ont toujours fait la fierté de la France et ont démontré leur capacité d'adaptation quelles que soient les évolutions technologiques.

Les réseaux appartiennent à la Nation et aux collectivités locales, seul un Pôle Public de l'Énergie et des entreprises publiques de transport et distribution sont à même d'assurer une qualité de service de très haut niveau, accessible à tous les usagers quels que soient leur niveau social ou leur lieu de vie.

Si quelques élus locaux pensent pouvoir tirer profit de la situation, ils se trompent lourdement car le repli sur soi et l'individualisme ne sécurisent absolument pas les réseaux et au contraire entraînent pour les plus petits des difficultés insurmontables.

Enfin, la Commission Européenne estime que le tarif d'accès aux réseaux doit refléter en tout point les coûts de soutirage ou d'injection. Il s'agit là de **la fin de la péréquation tarifaire sur l'acheminement de l'électricité en France.**

En conclusion, les propositions de la Commission Européenne sur l'avenir des réseaux peuvent se résumer en diviser pour mieux régner sans que les États Membres ne puissent interférer. Ce choix, à terme couplé aux décisions de mise en place du réseau à courant continu SuperGrid transnational, va complètement détruire le modèle actuel.

La production d'électricité va devenir délocalisable et, avec elle, la fin de la péréquation tarifaire, la perte de maîtrise publique sur la sécurité d'approvisionnement, et des impacts sur les emplois et les conditions de travail importants.

